

Maître d'ouvrage : Département de l'Ardèche

Une procédure « 1% artistique », sous la forme d'un marché à procédure adaptée, est ouverte pour la rénovation reconstruction du collège public des Perrières à Annonay, en application des articles 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Date limite de réception des candidatures :
vendredi 29 septembre 2017 à 12 heures

Modalités de participation complètes à télécharger en cliquant sur

https://ardeche.achatpublic.com/sdm/ent/dce/piecesDeMarche.do?selected=3&PCSLID=CSL_2017_Sk4UrOdLgc&cycNum=0#

Programme de la commande

Le Département de l'Ardèche a décidé de restructurer le collège des Perrières sur la commune d'Annonay. Implanté au nord du centre-ville, le collège aura une surface utile d'environ 10 000 m² (surface foncière de 36 360 m²), pour une capacité d'accueil maximale de 1000 élèves (à terme : 750 élèves), dont les élèves de l'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) et les élèves de la section d'enseignement général et préprofessionnel adapté (SEGPA).

Périmètre et nature de l'intervention

L'intervention artistique concernera plus particulièrement l'ensemble des cours extérieurs. Elle prendra la forme de la création in situ, d'un édifice de type "fabrique de jardin", c'est à dire une construction à vocation ornementale ou bien destinée à marquer un point d'arrêt, de détente, de regroupement dans l'établissement (kiosque).

Il est attendu que cette réalisation donne lieu à un travail d'échange avec la communauté scolaire et les habitants sous une forme à proposer par le/la candidat/e (médiation, démarche participative lors de la définition, de la conception ou de la production de l'œuvre, rencontre, concertation...). Cette approche méthodologique doit être incluse dans le projet artistique.

A titre d'information et sauf aléa lié à la maîtrise d'ouvrage, l'intervention pourra démarrer à partir du premier semestre 2018. L'œuvre devra être réalisée et installée à partir du 2^{ème} semestre 2019.

Montant de l'enveloppe du « 1% »

Le montant de l'enveloppe consacrée à cette réalisation artistique est fixé à **89 000 € TTC, après déduction des frais de publicité dans les revues spécialisés**. L'enveloppe comprend les honoraires de l'artiste ou du collectif lauréat, le montant de conception, de réalisation de la commande, les charges sociales et, selon la nature de l'intervention et de manière à assurer la sécurité du public, les frais d'un bureau de contrôle au choix de l'artiste ou du collectif.

Modalités pratiques

Les candidatures pourront être déposées par voie électronique (création d'un compte) sur la plateforme suivante : <https://ardeche.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.do>.

Elles pourront également être déposées (contre récépissé) ou envoyées sous pli cacheté portant la mention « **1% artistique** » du **collège public des Perrières à Annonay** à l'adresse suivante :
Département de l'Ardèche - Direction de l'immobilier, des achats et des moyens (DIAM), Service commande publique achats et approvisionnement - Pôles des Mines B.P. 737 07007 PRIVAS Cedex

Jours ouverts : lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 16 heures 30.